

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Annexe 8

Situation : Candidat relevant la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement ou candidat individuel ayant une expérience professionnelle en services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Nom : Prénom : Date de naissance :

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles dans le secteur de la petite enfance

A compléter par le candidat

Joindre les certificats de travail d'une durée d'au moins 12 semaines pour l'EP1 sur la base de 32h/semaine OU 384 heures

Joindre la copie de l'agrément de l'organisme précisant son agrément pour la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans.

Nom et adresse de l'employeur ou de la structure	Périodes	Total
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :
	du :/...../..... au :/...../.....	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :

Tableau récapitulatif des stages – A compléter par le candidat

Attester de 4 semaines (ou 128 heures) au moins en EAJE ou en ACM ou école maternelle, accueillant des enfants de moins de 6 ans – pour EP2 (+joindre l'attestation de la structure).

Nom et adresse de l'établissement ou de la structure	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période
	☐ Ecole maternelle ☐ EAJE (moins de 6 ans) ☐ ACM (moins de 6 ans) ☐ Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines ou d'heures :
	☐ Ecole maternelle ☐ EAJE (moins de 6 ans) ☐ ACM (moins de 6 ans) ☐ Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines ou d'heures :
	☐ Ecole maternelle ☐ EAJE (moins de 6 ans) ☐ ACM (moins de 6 ans) ☐ Autre :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines ou d'heures :

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE (cocher la case)	OUI	NON
Certificats de travail de 12 semaines minimum – pour EP1		
Minimum 4 semaines en EAJE ou en ACM ou école maternelle (enfants de moins de 6 ans) - pour EP2		
Candidat individuel : PFMP réalisée après janvier 2017 (3 ans précédent la session d'examen)		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DE ROUEN LE 30 avril 2020 PAR RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi). Joindre les justificatifs (voir modèle à la disposition des candidats)